

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 07/05/2020

COVID-19 DISTRIBUTION DE MASQUES DE PROTECTION

À destination des personnes vulnérables, des personnels communaux des petites communes, et des services de l'État

Dans la perspective du déconfinement, et conformément aux annonces du Premier ministre, 72 000 masques de protection vont être distribués à compter du vendredi 8 mai 2020 à des personnes vulnérables, à des personnels communaux des petites communes, et des services de l'État dans le département, en lien avec les collectivités territoriales, et spécialement les maires qui assurent l'identification des personnes vulnérables de leurs communes et la distribution des masques à ce public.

6000 personnes vulnérables bénéficient de cette dotation. La distribution des masques de protection, après recensement des besoins et répartition par les services de la préfecture et des sous-préfectures, sera effectuée par les services de l'État, du Conseil départemental, et des communes.

Au plan national, une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires.

Les petites communes du département seront également approvisionnées, afin d'équiper leurs agents municipaux.

Par ailleurs, l'État prend en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 13 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence, d'un montant de 84 centimes pour les masques à usage unique et de 2 euros pour les masques réutilisables.

Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, salue la qualité du partenariat mis en œuvre entre l'État et les élus, au service des citoyens. Il se félicite ainsi que la distribution des masques opérée au cours du week-end contribue à créer les conditions d'un déconfinement réussi, à compter du lundi 11 mai.

Le préfet va aussi coordonner la distribution d'une partie de ces masques de protection aux agents des services et des opérateurs de l'État du département (hors personnels hospitaliers et du ministère de l'Éducation Nationale, qui continueront à être approvisionnés par leurs administrations respectives).

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex